

Casino de Dieppe – demande d’abattement supplémentaire sur le produit brut des jeux au titre de l’organisation de manifestations artistiques de qualité – Avis du Conseil Municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE 4 FEVRIER DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°19), M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°11), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire à M. TAVERNIER Eric, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

Mme Barkissa Sanoko, Conseillère Municipale, expose que vu le décret n°97-663 du 29 mai 1997, modifié, pris en application de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 1995

Vu la demande formulée par la Direction du Casino le 18 novembre 2009, complétée le 8 janvier 2010,

La SACBM a souhaité déposer auprès des services de l'Etat une demande d'abattement supplémentaire sur le Produit brut des jeux (PBJ) au titre de l'organisation par le Casino de Dieppe de manifestations artistiques de qualité durant la saison 2008/2009 (*programme des manifestations et coûts correspondants dans les documents ci-annexés*) Dans ce cadre, elle sollicite l'avis de la Ville de Dieppe.

Cette demande est rendue possible par un décret du 29 mai 1997 modifié pris en application de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 1995 qui précise : « *Sont susceptibles d'ouvrir droit à ce bénéfice toutes manifestations artistiques relevant du spectacle vivant ou enregistré, des arts graphiques ou plastiques, d'une qualité artistique reconnue par le Ministère chargé de la culture, ou d'un rayonnement tel qu'il puisse s'étendre à l'étranger* ».

L'abattement correspond, au maximum, au déficit résultant de l'organisation des manifestations artistiques (dépenses HT – recettes HT) tel que retenu par le Ministère, après vérification comptable par le Trésorier-payeur général. Les documents présentés le 8 janvier dernier par le Casino, annexés à la présente, affichent un déficit de 77 481,84 €HT.

Cet abattement vient en déduction du PBJ servant d'assiette de calcul aux prélèvements de l'Etat et de la commune. Dans le cas présent, compte tenu du décalage entre l'exercice au titre duquel la demande d'abattement est faite (2008/2009) et l'exercice où s'exercerait l'abattement (2009/2010), il s'agirait pour notre Collectivité de procéder à un mandatement au profit de la SACBM sur le BP 2010.

A l'appui de sa demande, Madame Lemercier du Casino fait valoir que la qualité des spectacles qui ont été proposés au sein du Casino est de nature à accroître l'effort culturel de la Ville, et que ces spectacles viennent compléter l'offre culturelle dieppoise et, de ce fait, favorisent la fréquentation de la station.

Madame Lemercier précise en outre que, conformément à l'esprit des textes, cette « subvention » obtenue de la part de l'Etat à 85% et de la Ville pour 15% sera réinjectée dans la programmation de spectacles et dans l'aide apportée à d'autres structures organisatrices de manifestations (cerfs-volants, festival du film, ...) pour la ou les saisons à venir.

Considérant les avis formulés par les commissions municipales n°1 et n°3, réunies le 26 janvier 2010,

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'abattement supplémentaire sur le produit brut des jeux au titre du programme ci-annexé présentée par le Casino, en misant sur l'effet positif de la subvention sur l'engagement du Casino en matière d'organisation de spectacles et de soutien aux manifestations.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.